VENTES A L'ENCAN.

A PAR P. E. TRICOU.

Il sera vendu le Mercredi 15 janvier 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés et esclaves ci-après décrits:

1o. Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues Philippe et Ursulines, mesurant environ 30 pieds français de façade sur la dite rue Dauphine sur environ 60 pieds français de profondeur entre lignes parallèles.

2o. Une propriété située à l'encoignure des rues Crage et St. Antoine, mesurant environ 30 pieds français de façade à la dite rue Crage sur environ 90 pieds français de profondeur et face à la dite rue St. Antoine; ensemble avec une maison briquetée entre pouces, composée de 4 appartemens et autres dépendances.

3o. Une propriété située dans la rue de Crage entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant environ 30 pieds français de face à la dite rue Crage sur environ 90 pieds de profondeur; ensemble avec une maison en bois composée de 4 petits appartemens, et autres dépendances.

4o. Une propriété située dans la rue St. Antoine, entre les rues Crage et Amour, mesurant environ 30 pieds français de face à la dite rue St. Antoine, sur une profondeur d'environ 60 pieds, ensemble avec une maison en bois composée de 2 appartemens et autres dépendances.

5o. Une negresse créole nommée Victorine, agée d'environ 11 ans, bonne domestique.

6o. Une negresse créole, nommée Françoise, agée d'environ 45 ans, avec son enfant nommé Jean, agé d'environ 10 ans.

CONDITIONS.

Les propriétés 1re comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, avec hypothèque 10 o/o par an d'intérêt en cas de non paiement à échéance, billets endossés à satisfaction. Les esclaves 1/4 comptant et la balance à 6 et 12 mois crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et 10 o/o par an d'intérêt en cas de non paiement à échéance.

Les actes de vente seront passés chez Charles Boulamagne, not. publ. aux frais des acquéreurs.

30 déc—1-8-13-15

PAR J. LEVY.

Vente de Succession.

En vertu d'un ordre de l'honorable juge J. Bermudez, juge de la Cour des preuves, dans et pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans, daté décembre 1839, à la requête et diection de Madame Angelique Jacinte Verneuille veuve, de Jean Jacobs, tuteur naturelle des ses enfants mineurs, il sera vendu à midi Samedi le 18 du mois de janvier 1840 à la Bourse de la cité, rue St. Louis, les bâtisses, lots de terre, et esclaves suivants appartenant à la succession susdite, savoir:

UN LOT DE TERRE, encoignure Royale et Quartier, ayant 74 pieds, mesure américaine, sur la rue Royale sur 28 pieds et 6 pouces, mesure française sur la rue Quartier, avec toutes les ameliorations qui s'y trouvent, consistant une maison en briques à deux etages, contenant deux chambres à feu au rez de chaussée et une galerie, trois chambres à feu au premier et une chambre dans le grenier. Aussi une cuisine en brique contenant 6 chambres, bien bâtie.

UN LOT DE TERRE, situé rue Moreau entre les rues Ferdinand et du Port, lieu No. 3, lot, lot No. 7 ayant 23 pieds et 6 pouces de face sur la rue Moreau, sur 120 pieds en profondeur en 2 lignes de profondeur, avec toutes les ameliorations qui s'y trouvent, consistant une maison en briques à trois étages presque finie, à l'exception du plafonnage et d'un peu de rembrissage dans quelques chambres supérieures. Aussi une cuisine à trois étages non finie, séparée du lot vendu par un mur de briques, et la banquette en front est construite selon l'ordonnance de la 3e municipalité.

DEUX LOTS DE TERRE dans la rue Champs Elysées dans le nouveau faubourg Marigny.

Conditions.—L'acquéreur se rendra responsable de la reversion d'une hypothèque de $2,500, payable le 24 mars 1840 et la balance à un et deux ans de crédit.

2. Un lot de terre situé dans le faubourg Franklin, près de cette ville, sur la rue Champs Elysées, dans l'ilet formé par les rues Bons Enfans, Marigny, Moreau et Champs Elysées et ledit lot étant désigné sur le plan du faubourg Marigny, sur ledit plan par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40,